



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6406^e séance

Mercredi 20 octobre 2010, à 11 h 10
New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|--------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Rugunda | (Ouganda) |
| <i>Membres :</i> | Autriche | M. Ebner |
| | Bosnie-Herzégovine | M. Barbalić |
| | Brésil | M ^{me} Dunlop |
| | Chine | M. Du Xiacong |
| | États-Unis d'Amérique | M ^{me} Anderson |
| | Fédération de Russie | M. Dolgov |
| | France | M. Briens |
| | Gabon | M. MOUNGARA MOUSSOTSI |
| | Japon | M. Kodama |
| | Liban | M. Salam |
| | Mexique | M. Puente |
| | Nigéria | M ^{me} OGWU |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ... | M. Quarrey |
| | Turquie | M. ÇORMAN |

Ordre du jour

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la région

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2010/529)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2010/529)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la République centrafricaine et du Tchad des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gambi (République centrafricaine) et M. Allam-mi (Tchad) prennent place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Antoine Gambi, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la francophonie de la République centrafricaine.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Youssef Mahmoud, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mahmoud à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/529, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies sur la République centrafricaine et au Tchad. J'attire également l'attention des membres sur une lettre datée du 7 septembre 2010 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies et publiée sous la cote S/2010/470.

En outre, j'appelle l'attention des membres sur les photocopies d'une lettre du Représentant permanent de la République centrafricaine datée du 12 octobre 2010, et d'une lettre du Représentant permanent du Tchad datée du 15 octobre, qui seront publiées sous les cotes S/2010/530 et S/2010/536, respectivement.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Youssef Mahmoud, à qui je donne maintenant la parole.

M. Mahmoud (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner une nouvelle occasion de leur présenter un exposé sur la situation au Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine. Comme vous l'avez mentionné, Monsieur le Président, le Conseil est saisi du tout dernier rapport du Secrétaire général (S/2010/529) sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT).

Au cours de la période considérée dans le rapport, les conditions de sécurité dans l'est du Tchad sont restées calmes. La saison des pluies, particulièrement sévère, a ralenti tous les mouvements routiers dans la zone d'opérations de la MINURCAT. Si cela a nettement réduit les actes de banditisme, ces derniers restent toutefois la principale menace qui pèse sur la sécurité de la population et des organisations d'aide dans l'est du Tchad.

Il convient de reconnaître également la contribution de la Force conjointe Tchad/Soudan de surveillance des frontières à ce calme relatif. L'augmentation prévue, de 3 000 à 4 000 personnes, des effectifs de cette force offre un espoir concret d'améliorer l'efficacité de la ceinture sécuritaire à trois niveaux décrite par le Gouvernement tchadien dans le document qu'il a soumis au Conseil en septembre (S/2010/470). Le Conseil se rappellera peut-être que le premier niveau de ce cordon porte sur la protection de la frontière Tchad/Soudan; le deuxième couvre les gros villages se situant en deçà de la frontière et le troisième

concerne les camps de réfugiés, les camps de déplacés et les villages environnants. C'est ce dernier niveau qui a été confié au Détachement intégré de sécurité (DIS).

En dépit de l'amélioration de la sécurité, la situation humanitaire au Tchad reste préoccupante. Pour assister et protéger les 262 000 réfugiés du Soudan et les 68 000 réfugiés de la République centrafricaine, ainsi que les 168 000 personnes déplacées, les 48 000 rapatriés et, selon les estimations, les 150 000 membres des communautés d'accueil, 8 organismes, fonds et programmes des Nations Unies opérationnels au Tchad, ainsi que 70 organisations non gouvernementales, aident le Gouvernement à faire face à cette situation.

Des retours de personnes déplacées ont été signalés, principalement dans les régions de l'Ouaddaï et de Dar Sila. Le Gouvernement est pleinement conscient que le manque de services de base dans les zones de retour doit être comblé pour encourager d'autres retours. Une stratégie nationale visant à assurer le retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées est en cours d'élaboration, avec l'aide de l'équipe de pays des Nations Unies.

Le Gouvernement tchadien a poursuivi ses efforts pour s'acquitter de ses obligations internationales dans le domaine de la protection des civils, exposées en détail dans le rapport du Secrétaire général. Dans le domaine des droits de l'homme, le Ministère des droits de l'homme et de la promotion des libertés met en place, avec l'appui de la MINURCAT, des structures pour appliquer les recommandations formulées par les organes de surveillance de l'application des traités et à l'issue de l'examen périodique universel. Le Gouvernement met également la dernière main à un plan national d'action sur les droits de l'homme, qui tient compte des recommandations résultant de l'examen périodique universel. De plus, le Gouvernement pilote le Programme d'appui à la justice au Tchad, financé par l'Union européenne, qui soutient la construction et la restauration des infrastructures judiciaires, les activités de renforcement des capacités et l'amélioration de l'accès à la justice.

Comme le mentionne également le rapport du Secrétaire général, au cours de la période considérée, la MINURCAT a poursuivi la consolidation et le transfert progressif au Gouvernement tchadien de toutes les activités d'appui administratif, logistique et opérationnel au DIS. D'ici à la fin du mois, toutes les tâches administratives seront transférées au DIS. D'ici

à la fin de l'année, le recrutement et la formation actuellement en cours des 200 nouvelles recrues du DIS seront complétés, ce qui portera à 1 000 membres les effectifs du DIS.

Entre-temps, plus tôt ce mois-ci, le Gouvernement tchadien a actualisé le plan de viabilité du DIS qu'il avait soumis au Conseil de sécurité en septembre. Ce plan énonce les besoins financiers et autres visant à renforcer la capacité du Gouvernement d'appuyer le DIS après le départ de la MINURCAT. Le Représentant spécial du Président du Tchad pour la MINURCAT se trouve actuellement à New York et il présentera ce plan aux partenaires potentiels et en discutera avec eux.

Entre-temps, le Tchad a entamé des discussions avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement sur les dispositions à prendre pour donner suite au fonds d'affectation spéciale du DIS géré actuellement par la MINURCAT, ainsi que sur les dispositions relatives à l'appui technique.

Le 11 octobre, à la suite de la publication du rapport, le Gouvernement tchadien a organisé le deuxième forum humanitaire, avec l'aide de la MINURCAT et de l'équipe de pays des Nations Unies. Ce forum a porté sur l'examen approfondi du concept et de la pratique de la protection des civils et des rôles et des responsabilités des principales parties prenantes. Les participants ont reconnu que les aspects physiques, juridiques et sociaux de la protection devaient être pris également en compte dans l'élaboration d'une stratégie nationale de protection des civils. Les participants ont également reconnu l'apport crucial du DIS. Cinq autres forums similaires seront organisés avant la fin du mandat de la MINURCAT.

Le 15 octobre, la composante militaire de la MINURCAT a suspendu toutes les activités opérationnelles et la Mission a entamé la phase finale de son retrait du Tchad, comme le stipule la résolution 1923 (2010). Tout est fait pour finaliser ce retrait d'ici au 31 décembre. Je souhaite à cet égard remercier très vivement le Gouvernement tchadien d'avoir apporté son aide pour veiller à ce que ce retrait se déroule dans l'ordre, la sécurité et la dignité et avec aussi peu de problèmes que possible.

Pour aider les Gouvernements tchadien et centrafricain à renforcer leur capacité de protection des civils, la MINURCAT prévoit de transférer les camps aux Gouvernements, conformément aux dispositions

pertinentes du Règlement financier et des règles de gestion financière des Nations Unies. Ces camps fonctionneront au minimum de leurs capacités, y compris pour ce qui est de leurs installations d'approvisionnement en eau et en électricité.

Le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies font de leur mieux pour prendre la relève d'autant de tâches de la MINURCAT que possible en matière de protection des civils et de redressement rapide afin d'assurer leur continuité. Il faut reconnaître cependant qu'ils ne peuvent pas assumer de tâches supplémentaires avec les ressources actuellement disponibles. En dépit du retrait de la MINURCAT, il est indispensable que la communauté internationale continue et renforce son appui au Gouvernement et à l'équipe de pays des Nations Unies.

Pour aider le personnel tchadien de la MINURCAT à trouver de nouveaux emplois dans le pays après le départ de la Mission et pour atténuer l'impact négatif de ce départ sur le marché de l'emploi du pays, la Mission a organisé une foire à l'emploi du 4 au 8 octobre. Un bon nombre d'organismes des Nations Unies, d'entreprises privées, de représentations diplomatiques et autres ont interviewé près de 550 membres de notre personnel.

(l'orateur poursuit en français)

Comme le décrit le rapport du Secrétaire général, la situation en matière de sécurité dans le nord-est de la République centrafricaine demeure instable et préoccupante. Étant donné le retrait imminent de la MINURCAT et la capacité limitée du Gouvernement centrafricain à assurer la sécurité dans cette sous-région, les attaques présumées ou confirmées par des éléments affiliés à l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) sont préoccupantes. Plusieurs attaques supplémentaires, également supposées avoir été perpétrées par des éléments affiliés à la LRA, ont eu lieu dans la zone d'opération de la MINURCAT depuis la finalisation du rapport du Secrétaire général.

La dernière attaque a eu lieu le 10 octobre. Environ 40 à 50 hommes ont attaqué Birao, non loin des bases des troupes de la MINURCAT. Ils ont pillé le village et enlevé 19 personnes. Des personnes enlevées, quatre enfants ont été immédiatement relâchés, neuf se sont échappées peu de temps après avoir été prises et six autres se sont échappées lors de l'affrontement qui a eu lieu le lendemain, le 11 octobre, entre un groupe local d'autodéfense et les

assaillants. On estime qu'à l'heure actuelle, quatre adultes sont toujours captifs.

Pour éviter un vide sécuritaire possible après le départ de la MINURCAT, tout doit être fait pour aider le Gouvernement de la République centrafricaine à déployer des forces additionnelles à Birao. Pour sa part, la MINURCAT prévoit de remettre aux autorités nationales à la mi-novembre, la date de son départ, les camps qu'elle occupe actuellement à Birao et à l'aéroport.

En conclusion, j'aimerais remercier les pays fournisseurs de contingents et de police à la MINURCAT, et faire l'éloge du travail des hommes et des femmes de la Mission qui, malgré sa fermeture imminente, continuent tant bien que mal à travailler à la mise en œuvre du mandat que le Conseil de sécurité leur a confié.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mahmoud pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Antoine Gambi, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la francophonie de la République centrafricaine.

M. Gambi (République centrafricaine) : Le 10 août dernier, le Conseil de sécurité s'est réuni (voir S/PV.6371) pour examiner le rapport du Secrétaire général (S/2010/409) sur le retrait de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). Ce rapport annonçait le retrait de cette mission le 31 décembre 2010. Nous nous réunissons aujourd'hui pour apprécier l'avant-dernier rapport qui devrait nous situer sur la problématique du désengagement de la MINURCAT.

Mais, Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil en ce mois d'octobre 2010. Je voudrais également féliciter M. Youssef Mahmoud, Représentant spécial du Secrétaire général pour la MINURCAT, qui nous a présenté un exposé exhaustif de la situation sur le terrain. Enfin, je remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, pour son rapport sous examen qui permettra aux membres du Conseil d'aboutir à des délibérations orientées vers des résultats concrets.

Le mandat de la MINURCAT arrivera à terme le 31 décembre 2010. Les forces de défense et de sécurité centrafricaines vont assurer la relève des forces

internationales pour la poursuite des opérations afin d'éviter le vide sécuritaire dans le nord-est du territoire.

Il en est de même des inquiétudes suscitées par les attaques des rebelles de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), qui sévissaient initialement dans le sud-est du pays et se trouvent maintenant dans le nord-est, à Birao. Aujourd'hui, quatre préfectures de la République centrafricaine sont victimes des violences de la LRA. Ce groupe terroriste sème la désolation au sein des populations par des pillages, des viols, des massacres et des incendies de villages sur son passage. On dénombre des milliers de déplacés internes et de réfugiés.

Les 13 et 14 octobre 2010, à l'initiative de l'Union africaine, une réunion régionale ministérielle sur les activités de la LRA a eu lieu à Bangui (République centrafricaine) pour trouver les voies et moyens afin d'éradiquer ce phénomène dans les pays touchés – la République démocratique du Congo et la République centrafricaine –, ainsi qu'au Sud-Soudan. À cet égard, le Gouvernement centrafricain va déployer un bataillon de 500 hommes à Birao; ce déploiement s'effectuera progressivement jusqu'au 31 décembre 2010.

Malheureusement, les Forces armées centrafricaines manquent cruellement de matériels et d'équipements pour l'accomplissement de leur mission afin de garantir la sécurité des personnes et des biens, des réfugiés, des personnes déplacées et des agents humanitaires dans la région. C'est dans cette perspective que la République Centrafricaine sollicite des pays amis et de la communauté internationale leur appui en vue du renforcement des capacités opérationnelles des Forces armées centrafricaines et des forces de défense et de sécurité afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle. À cet effet, une expression des besoins a été adressée au Conseil. Par ailleurs, la République centrafricaine entreprend actuellement des démarches auprès des États voisins en vue de la réactivation des accords existants pour le déploiement des patrouilles conjointes aux frontières communes.

Le retrait de la MINURCAT nous apparaît comme une nouvelle opportunité pour soutenir les efforts de réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine. Si le stationnement des forces de maintien de la paix a eu une efficacité limitée dans le temps, il est important et logique que ces acquis soient

consolidés dans le cadre d'un dispositif concourant au renforcement des capacités des forces locales. C'est pour cette raison que je réitère ici la position de la République centrafricaine, exposée lors de la dernière session du Conseil de sécurité (voir S/PV.6371). Nous estimons que la rétrocession des moyens logistiques et des installations utilisés par la MINURCAT aux Forces armées centrafricaines et leur encadrement opérationnel permettraient d'accélérer ce processus. Le Président de la République et Chef de l'État, le général d'armée François Bozizé a adressé une lettre au Secrétaire général dans ce sens, au début de l'année 2010.

La situation en matière de sécurité dans le nord-est et le sud-est de la République centrafricaine interpelle la communauté internationale, qui a toujours été au chevet de mon pays. Aidez-nous à nous prendre en charge pour assurer notre sécurité.

C'est pourquoi nous fondons beaucoup d'espoir sur les décisions pertinentes qui sortiront du Conseil sur l'examen du présent rapport.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères, M. Gambi, de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant du Tchad.

M. Allam-mi (Tchad) : Je voudrais être bref. Tout d'abord, Monsieur le Président, veuillez recevoir mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil au cours de ce mois d'octobre. Permettez-moi de saluer aussi la présence parmi nous du Ministre centrafricain des affaires étrangères, notre frère et ami le général Antoine Gambi.

Concernant le rapport sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) (S/2010/529) soumis à notre examen par le Représentant spécial du Secrétaire général, dont nous saluons aussi la présence parmi nous, nous nous abstenons de faire toute observation ou tout commentaire. Qu'il nous soit permis néanmoins de réitérer notre engagement et notre détermination à remplir efficacement notre mission de protection des civils, notamment les réfugiés et les déplacés, jusqu'à leur retour volontaire sur leur site d'origine.

Dans cette perspective, et en application du paragraphe 5 de la résolution 1923 (2010) du Conseil de sécurité du 25 mai 2010, nous venons de faire parvenir à l'attention du Conseil un plan actualisé pour la pérennisation du Détachement intégré de sécurité

(DIS). La mise en œuvre de ce plan permettra au DIS de continuer de faire régner la sécurité dans les camps de réfugiés et les sites de personnes déplacées et aux alentours, de fournir des escortes de sécurité et d'assurer la sécurité de la zone, en coordination avec la gendarmerie nationale et la Garde nationale et nomade du Tchad.

Nous avons toujours insisté sur la nécessité pour la communauté internationale de faire en sorte que le Fonds d'affectation spéciale survive après la MINURCAT pour entretenir les besoins du DIS qui est une force pilote faisant la fierté de l'ONU et du Tchad, comme nous aimons à le répéter.

Aussi, je voudrais à cet effet soumettre à l'attention du Conseil quelques chiffres. Pour l'année 2011, notre plan de pérennisation du DIS prévoit un budget couvrant le fonctionnement et la logistique de l'ordre d'un montant de 10 039 215 680 francs CFA, soit 21 561 472 dollars. Le Représentant spécial du Président de la République auprès de la MINURCAT aura une rencontre informelle avec le Conseil et pourra expliquer mieux que moi le plan en question et, à travers le Conseil, lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle poursuive ses efforts aux

côtés du Tchad en faveur des réfugiés et des déplacés dans l'est du Tchad.

Nous comptons sur la diligence du Conseil de sécurité pour qu'il ne perde pas de vue la noble mission de protection des civils qu'il n'a cessé de nous rappeler. En effet, nous comptons sur le Conseil et sur chacun de ses membres dont la responsabilité est, en conformité avec ses exigences à notre égard, de faire en sorte que la communauté internationale continue, après le retrait total de la MINURCAT, à nous soutenir dans l'accomplissement de notre mission humanitaire.

Enfin, nous ne saurions terminer sans réitérer notre entière coopération avec les Nations Unies dans l'accomplissement de leur noble mission de paix dans notre pays et dans la sous-région.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 40.